

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: (17): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-332386>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 17.

Institutions militaires et progrès de l'art militaire sous Louis XIV. (1)

Cette période est assurément la plus riche en progrès militaires qu'offre l'histoire du monde. Elle comprend, entr'autres, trois faits de premier ordre, à savoir :

La création de grandes armées régulières et permanentes, avec une juste proportion des trois armes et avec des subdivisions de corps et de hiérarchie encore en usage maintenant ;

La substitution successive et complète, dans ces armées, des armes à feu à celles antérieures à l'invention de la poudre à canon ;

Enfin, à la suite des nouvelles bouches à feu, un perfectionnement de la fortification et de l'art de l'attaque et de la défense des places, qui n'a pas encore été surpassé en ses parties essentielles.

Sous ces divers rapports, le siècle de Louis XIV a pu laisser de la marge à des améliorations ultérieures ; il a pu aussi tomber dans des excès et des abus qui faussèrent les innovations produites et diminuèrent leur bénéfice ; mais en chacun de ces domaines toute une révolution féconde se réalisa et posa des bases sur lesquelles l'art actuel, quoique fort supérieur en maints détails, repose encore avec solidité.

Afin de nous rendre bien compte de l'état militaire de cette période, examinons-le d'un peu près à deux moments caractéristiques, aux débuts de Louis XIV, vers l'an 1660, et à sa dernière guerre, au temps des exploits de Villars et de Marlborough, vers l'an 1712. De leur simple confrontation découlera la mesure des perfectionnements de cette laborieuse époque.

Les chefs d'armée de cette période n'eurent en général que des forces relativement minimes, 15 mille hommes en moyenne, 40 mille hommes au plus. Lorsque Turenne mena sa laborieuse campagne de l'Alsace et du Palatinat, en 1674, il n'avait que 25 mille hommes. Ses collègues d'autres zones lui étaient inférieurs, sauf Condé en Belgique, et leur ensemble atteignait au plus le chiffre de 160 mille hommes.

Quelques années auparavant les effectifs étaient moindres encore. A la paix de Westphalie, en 1648, la France avait sur pied 150 mille hommes ; en 1660 seulement 125 mille. Pour l'invasion des Provinces-Unies, en 1672, les forces furent portées à 180 mille hommes, et cela parut une sorte de prodige. Aussi ce chiffre fut abaissé, après les traités de Nimègue, en 1678 et 1679, à 140 mille hommes.

Les sources d'où provenaient ces forces étaient diverses ; elles peuvent se réduire à trois principales : 1^o le recrutement volontaire des individus à l'intérieur par le soin des capitaines de compagnies ou des

(1) Dernier chapitre du II^e volume *Etudes d'histoire militaire*, du colonel Lecomte, paru au mois de juin dernier.

colonels de régiments. Ces officiers employaient pour cela des recruteurs ou raccolleurs, qui recevaient une commission sur les primes d'engagement; 2^e les contingents de l'étranger, levés en Suisse, en Italie, en Allemagne, etc., par suite de traités avec les gouvernements de ces Etats ou de simples autorisations de recrutement; 3^e enfin les levées nationales de milices, bourgeois ou paysans plus ou moins enrégimentés par localités, restes des anciens bans féodaux et des légions de François I^r, qui fournissaient, à l'occasion, des corps de troupes de seconde ligne et surtout des garnisons complémentaires des places.

Ces divers moyens d'alimenter les armées étaient fort élastiques en eux-mêmes; leurs résultats devaient dépendre en résumé de la richesse et de la puissance de l'Etat. Un gouvernement obéi, riche, obtenait aisément le double ou le triple de ce que pouvait espérer un gouvernement vacillant et obéré.

Si, avec de l'argent, on trouvait des recruteurs et des recrues partout, avec de l'autorité on remuait les populations et on levait aisément des milices.

Ce dernier mode était grandement tombé en désuétude depuis François I^r; les milices n'existaient plus que sur le papier, et encore. C'est en leur adressant de nouveaux appels sous diverses formes, puis en employant souvent ces levées comme d'autres corps, que Louis XIV, pénétrant d'ailleurs toute l'administration de son omnipotence et prodiguant les ressources du pays aux recruteurs, put tenir ses effectifs au niveau de ceux de la coalition.

La formation et la tactique des troupes différaient peu, au commencement de la seconde moitié du 17^e siècle, de celles que nous connaissons déjà par Gustave-Adolphe et par la guerre de Trente-Ans. La proportion des anciennes armes de choc, piques et hallebardes, avec les arquebuses et les mousquets, et la manière de les entremêler pour le combat, constituaient toujours le grand problème des armées, notamment de l'infanterie. On essayait de tous les systèmes, ou plutôt, pendant cette période de transition, il n'y eut pas de système normal rigoureux. Les uns voyaient avec défiance l'innovation des armes à feu et craignaient de se reposer exclusivement sur elles; d'autres voulaient au contraire envoyer piques et hallebardes rejoindre le plus promptement possible les arcs et arbalètes déjà au rebut, pour ne se confier plus que dans les feux. Montecuculi, un des grands capitaines fournis par l'Italie à l'Empire, soutint les anciennes traditions dans un ouvrage fort estimé et très-remarquable pour son temps, (¹) tandis que quelques années plus tard les généraux français Puységur et Feuquières, tous

(1) *Mémoires militaires*. Milan 1702. 1 vol. in-4°. Ces mémoires, écrits en italien, ont été traduits et trop commentés en français par le lieutenant-général comte Turpin de Crissé, 3 vol. in-4°. Paris 1769. — Voir plus loin pag. 282.

Au moment où nous révisons ces lignes nous apprenons par l'*Italia militare* qu'une société d'officiers italiens vient d'avoir la louable idée de provoquer une souscription pour l'érection d'un monument à Montecuculi, dans sa ville natale de Modène.

deux officiers et écrivains de la plus haute distinction, (1) propagèrent plutôt les idées nouvelles. Turenne, avec son suprême bon sens et sa pénétration studieuse, tint le milieu entre les deux tendances, déjà fort accentuées pendant ses dernières guerres ; il prit ce qu'il y avait de bon de droite et de gauche. Sans dédaigner la pique, précieuse en plus d'un cas, il ne la tint pas, comme Montecuculi, pour la reine des armes ; au contraire il augmenta sans cesse ses feux à mesure de leurs perfectionnements, mais il n'alla pas, comme d'autres le demandaient, jusqu'à en munir tout son monde, y compris même les officiers. (2) Le boulet qui l'enleva si subitement et prématurément fut fatal à la tactique. Personne après lui n'eut l'autorité suffisante pour en fixer les règles nouvelles et pour diriger vers de concluantes expérimentations le conflit engagé entre les routines du passé et les exagérations de maints novateurs.

C'est donc en vain qu'on chercherait dans les documents ou dans les pratiques de l'époque un mode précis de formation et de manœuvre des corps de troupes. Chaque général avait ses habitudes, auxquelles il devait souvent déroger suivant le nombre de piques et de mousquets, de fantassins et de cavaliers, de bouches à feu mis à sa disposition dans telle circonstance donnée, toutes choses variant à l'infini.

En France l'unité tactique de l'infanterie était le *bataillon* comptant de 200 hommes jusqu'à 1200 hommes et beaucoup plus, car il se formait soit par le régiment, la grande unité administrative, soit par plusieurs régiments, soit par une ou plusieurs fractions de régiments. Même les militaires érudits du milieu du 17^e siècle appliquent indistinctement la qualification de bataillon à des corps de 4 à 5 mille hommes

(1) Outre le cahos des ordonnances officielles françaises on a cinq sources importantes sur cette époque, à savoir : *L'Histoire de la milice française* par le père jésuite Daniel, deux volumes in-4°, avec gravures, publiés à Amsterdam en 1724, recueil aussi riche qu'indigeste d'une foule de détails consciencieusement recherchés dans les archives ; *l'Art de la guerre* du maréchal Puységur, deux volumes in-4° avec planches, publiés par le fils de l'auteur à Paris en 1749, ouvrage traitant avec autorité de toutes les branches militaires ; les *Mémoires du lieutenant-général A. de Feuquières*, 1 vol. in-4°, Paris 1741, donnant une analyse raisonnée des principales opérations des armées de Louis XIV avec force critiques souvent plus amères que justes, *Quincy. Histoire militaire de Louis XIV*, 8 vol. in-4° avec planches, Paris, 1726, publication laborieuse, mais peu complète en quelques points importants et souvent partial ; enfin un ouvrage récent, *Histoire de Louvois*, 4 vol. in-12°, Paris, 1862, par M. Camille Rousset, qui, dans un cadre malheureusement trop restreint, a utilisé avec autant de patience que de discernement les précieuses ressources du dépôt de la guerre.

On pourrait encore joindre à ces sources les *Commentaires du chevalier Folard* si ses chauds plaidoyers en faveur de la colonne ne le rattachaient pas plutôt à l'époque subséquente. Ramsay, Grimoard, Beaurain, Dumont sont encore à citer à côté de Quincy pour la partie historique ; mais tous ces ouvrages sont si défectueux sous ce dernier rapport qu'on peut bien dire encore aujourd'hui avec Jomini (*Observations sur l'Histoire militaire depuis Louis XIV à nos jours*, 1 broch. in-8°. Bruxelles 1852, page 10) que « l'Histoire militaire d'un siècle qu'on a voulu présenter comme classique est un vrai galimatias et que cette histoire est véritablement encore à faire. » L'esquisse que nous en avons donhée n'a certes pas la prétention de combler la lacune signalée ; elle ne fait plutôt que la confirmer. Cette grande époque n'a encore ni son Thiers, ni son Jomini.

(2) Ces vœux furent recueillis entr'autres par Puységur. Voir *Art de la guerre I*.

et à d'autres de 2 à 300 hommes. (1) Le bataillon d'alors n'a donc pas de rapport avec ce que nous appelons aujourd'hui de ce nom. C'était une dénomination générale s'appliquant à tout corps d'un certain nombre de piquiers et de mousquetaires formé pour le combat. Les gros bataillons s'appelaient souvent et plus tard s'appelèrent exclusivement *brigades* depuis Turenne; les petits se confondaient aisément avec les *compagnies*.

Cela réservé, on peut estimer la force moyenne du bataillon à environ 600 hommes. Tel quel il se répartissait *tactiquement* en quatre divisions égales, deux de piquiers et deux de mousquetaires, *administrativement*, quand il était le régiment, en 16 compagnies. Celles-ci formaient la petite unité administrative et comptaient une cinquantaine d'hommes chacune, plus trois officiers. Souvent le bataillon n'atteignait pas au chiffre de 16 compagnies, mais seulement à celui de 10 à 12 en moyenne, plus des *enfants perdus* en nombre indéterminé. Les Suisses gardèrent leurs anciens bataillons de 4 compagnies à 200 hommes chacune.

Le régiment était commandé par un colonel qui, dans l'origine, n'était que le plus ancien des capitaines; il était assisté d'un lieutenant-colonel, d'un major et d'autant d'aides-majors qu'il y avait de bataillons. Tous portaient la demi-pique ou esponton et les sous-officiers la hallebarde. Les soldats avaient leurs charges ou gargouches suspendues à un baudrier; tous avaient encore une épée, et les piquiers une demi-cuirasse.

Les hommes, piquiers ou mousquetaires, se plaçaient sur une profondeur de 6 à 10 rangs, mais la profondeur de 8 rangs finit par devenir la plus usuelle. Les piquiers tenaient le centre du front, les mousquetaires les deux ailes, 8 compagnies en aile ou manche droite, 8 à la gauche; chaque aile se divisait en deux pelotons, de sorte que le front était partagé en quatre quarts. La profondeur se partageait de même en quatre quarts de deux rangs chacun. Le premier rang s'appelait chef de file, le dernier serre-file, le quatrième serre-demi-file, le cinquième demi-file. Les désignations générales de *tête*, *queue*, *milieu*, outre celles de droite et de gauche, servaient aussi à distinguer les diverses fractions de la profondeur ou du front.

La distance normale était entre chaque rang de trois pas, entre chaque file d'un pas, pouvant ou se doubler ou se réduire à l'ordre compacte.

La manœuvre consistait surtout à doubler ou dédoubler les rangs ou les files, à peu près comme dans la phalange grecque, par rang, demi-rang, quart de rang ou par file, demi-file, quart de file. Le commandement ci-dessous peut en donner une idée, ainsi que du reste: Pour ramener les huit rangs à quatre, les piquiers au centre, on commandait :

(1) Voir, par exemple, dans le *Marechal de bataille* du maréchal Lostelnau (1 beau volume in-folio avec planches. Paris 1647) les bataillons des pages 336 et 334, comptant l'un 2000 piquiers et 1600 mousquetaires, l'autre 1600 piquiers et 2532 mousquetaires, tandis qu'aux pages 314 et 318 sont indiqués d'autres bataillons de 108 piquiers et 148 mousquetaires seulement.

Quarts de file de la tête et de la queue, doublez vos rangs dans le milieu des quarts de file du milieu ! Les deux premiers rangs faisaient demi-tour et se fondaient dans les troisième et quatrième rangs, les septième et huitième s'avançaient dans les cinquième et sixième.

On pouvait aussi dédoubler la profondeur et augmenter d'autant le front par des mouvements de flanc analogues à nos déploiements, et cela soit par bataillon, soit par manche, soit par rang ou fraction de rang. En combinant ces formations les unes avec les autres, par arme ou par mélange d'armes, on arrivait à un grand nombre de figures, d'espèces diverses de *bataillons* disait-on, ayant, sinon une utilité directe pour le combat, au moins l'avantage de fournir des exercices très-variés qui rompaient la troupe aux évolutions et au maniement des armes.

De l'ordre normal, piquiers encadrés de mousquetaires sur 8 rangs, on passait entr'autres à quatre formations communes :

Les piquiers de chaque division (ou compagnie tactique) au centre de leur division, de sorte que le bataillon formait deux manches symétriques, ayant chacune ses piquiers au centre et pouvant manœuvrer séparément.

Dans la manche ou dans le bataillon, la moitié des mousquetaires en avant des piquiers, de sorte que les piquiers formaient les rangs intérieurs sur tout le front.

Deux rangs de piquiers en tête sur tout le front, avec deux rangs de mousquetaires derrière, et ainsi de suite.

Front mélangé d'un piquier et d'un mousquetaire sur tout le premier rang ou sur deux ou sur tous les rangs. Dans ce cas les mousquetaires sortaient en avant pour les feux.

Chacune de ces formations pouvait encore en donner plusieurs nuances d'autres, ainsi que des combinaisons entre elles à l'infini. Contre la cavalerie il y avait le carré plein et vide, l'octogone double et simple, une dizaine d'espèces de croix, etc.

Pour l'action, les hommes, piquiers et mousquetaires, étaient exercés à manier leurs armes à genou; les premiers rangs s'effaçaient pour permettre aux autres d'agir; les derniers rangs des mousquetaires s'avançaient, pour faire feu, à la place des premiers rangs qui allaient recharger leurs armes en arrière. Les piquiers, pour recevoir les charges de cavalerie, appuyaient la pique en terre contre le pied droit.

Une des premières innovations du gouvernement de Louis XIV fut, en 1672, de réunir les grenadiers, précédemment au nombre de 4 hommes par compagnie pour lancer des grenades à la main, en compagnies spéciales armées de fusils à baïonnette à manche. On en forma une compagnie par régiment, puis une par bataillon qui subsistèrent jusqu'en 1867. Elles se rangeaient à la droite de leur corps et fournissaient surtout des détachements.

En même temps les piquiers diminuèrent sensiblement. Turenne,

pour ses dernières campagnes, les eut dans la proportion d'un tiers sur deux tiers de mousquetaires. Il forma alors ses bataillons en trois divisions au lieu de quatre. De même il réduisit la profondeur normale de 8 rangs à 6 ; le front et la profondeur furent partagés, non plus en quarts, mais en tiers. Cela rappelait le système espagnol des *tercios* et en maintint la tradition, (¹) sans cependant changer grand chose aux manœuvres du bataillon indiquées ci-dessus. Enfin, entre l'an 1680 et 1690, les bataillons furent fixés tous à douze compagnies, plus une de grenadiers hors rang, ce qui donnait quatre compagnies par division, soit un corps fort régulier dans son ensemble comme dans son fractionnement.

A la tête de toute l'infanterie se trouvait, dans les premiers temps seulement du règne, un colonel-général de l'arme, un des grands dignitaires du royaume.

La cavalerie avait subi de plus grandes modifications. Pour s'alléger elle s'était débarrassée presque complètement des anciennes armures. Il y avait toujours de la grosse cavalerie, dix anciennes compagnies d'ordonnance et des régiments dits de cuirassiers, mais ayant, au lieu de cuirasse et de lance, la grosse épée et les pistolets. La cavalerie légère s'était accrue et s'accroissait encore, tout en se munissant d'armes à feu, mousquets, mousquetons, fusils, carabines, escopettes. Combattant à pied et à cheval elle tendait à se transformer, sous divers noms, en *dragons* qui devenaient l'arme la plus commode, pouvant faire face à tous les premiers besoins. Les régiments de cavalerie comptaient de 4 à 600 chevaux formant de 6 à 12 compagnies et la moitié moins d'escadrons. Ils se rangeaient sur trois rangs de profondeur ; les rangs à 4 pas de distance, sauf dans les cas de charge en masse serrée. Dans l'ordre de bataille les escadrons laissaient entr'eux un intervalle égal au quart ou à la moitié de leur front.

Chaque compagnie avait 3 officiers et 3 sous-officiers, le régiment un mestre de camp ou colonel ou parfois brigadier, un lieutenant-colonel et un major. A la tête de toute la cavalerie se trouvait aussi un colonel-général, qui était un des plus grands personnages du royaume.

L'artillerie ne fit guère que des progrès en quantité sous Louis XIV et jusque sous Louis XV. Toutefois le personnel en fut fort amélioré, comme nous le dirons tout à l'heure. Nous ajournons également à la fin du règne la mention des immenses progrès réalisés par la fortification.

Les ordres de bataille étaient à peu près ceux de la guerre de Trente-Ans, à savoir deux lignes à intervalles, la première ayant l'infanterie au centre et la cavalerie aux ailes, avec des renforts de corps mixtes, la

(1) Célèbres au temps de Charles-Quint, les *tercios* étaient une formation massive de piquiers avec une bordure de mousquetaires se rapprochant des *Haufen* suisses, et dont il y avait ordinairement trois au bataillon, à la brigade, ou à l'armée. Cette dénomination devint ensuite synonyme de bataillon et de régiment, ainsi que de la circonscription territoriale qui le fournissait quelquefois.

seconde un mélange de corps d'infanterie et de cavalerie opposés aux vides de la première ligne. Avec des forces plus nombreuses on avait une troisième et même une quatrième ligne formant la réserve ; les mousquetaires étaient toujours étroitement mélangés aux escadrons ; l'artillerie se tenait ordinairement à la première ligne ou en avant du front.

A cette époque déjà, l'organisation militaire était à peu près la même dans les principales armées de l'Europe. Les Impériaux, au temps de Montecuculi, se rangeaient et manœuvraient à peu près comme leurs adversaires. Leurs régiments d'infanterie étaient de 10 compagnies comptant chacune 3 officiers, 3 sous-officiers, 48 piquiers et 96 mousquetaires, ce qui donnait pour le régiment un total d'environ 1500 hommes. Dans ses très-instructifs *Mémoires militaires*, Montecuculi résume toute la répartition des troupes en quelques parfaites sentences, comme suit (art. 1^{er}) :

« Les hommes doivent être levés, rangés, armés, exercés, disciplinés. — On ne doit pas enrôler des hommes de la lie du peuple ni au hasard ; il faut les choisir entre les meilleurs.

« Les soldats enrôlés passent en revue et prêtent serment d'obéissance, de fidélité et de valeur. — On les range suivant leurs qualités et leur métier. — Ils se divisent en combattants et non combattants. — Les premiers se divisent :

« En décuries qui sont 8 à 10 hommes sous un chef appelé décurion ; en escouades qui sont plusieurs décuries ; en compagnies qui sont plusieurs escouades ; en régiments qui sont plusieurs compagnies. — Les régiments d'infanterie se forment en *bataillons*, qui sont des corps arrangés en plusieurs lignes de front et de hauteur ; dans la cavalerie ces corps s'appellent des *escadrons*. — De plusieurs bataillons ou escadrons se forment les corps ou grands membres de l'armée appelés *brigades*. — Des brigades on fait :

« L'avant-garde ; le corps de bataille ; l'arrière-garde ; l'aile droite ; le centre ; l'aile gauche. La première ligne ou le front ; la deuxième ligne ; la troisième ligne ou réserve. »

Le généralissime impérial, après ses nombreuses expériences, aurait voulu non-seulement maintenir toutes les piques, mais diminuer chaque compagnie de 8 mousquetaires pour les remplacer par autant de *rondachiens*, c'est-à-dire d'hommes munis de la rondache ou bouclier rond, qui se seraient placés au premier rang pour protéger les autres. Mais sa proposition succomba sous la faveur de plus en plus grande des armes à feu. Depuis l'an 1695 tous les régiments impériaux furent portés à 12 compagnies formant ordinairement deux bataillons, bientôt tous de fusiliers. La cavalerie légère et armée de feux prit aussi une extension considérable au détriment des cuirassiers ; ceux-ci reçurent même le mousqueton pour leur premier rang ; tous tendirent à être employés d'une manière plus indépendante et dans des formations à intervalles,

tandis que Montecuculi et les officiers de son école, exagérant les règles de Gustave-Adolphe, auraient voulu mêler toujours plus la cavalerie à l'infanterie et faire, au moyen de combinaisons de ces deux armes, des ordres de bataille aussi compactes que possible.

Si en matière de tactique Montecuculi semble avoir cherché le progrès dans un retour aux meilleures traditions du passé, il se montra zélé novateur quant à l'organisation des armées. Il fut un des premiers à démontrer l'utilité de troupes permanentes et non plus recrutées et formées à la hâte pour telle ou telle guerre, puis licenciées à la paix. La quasi-permanence de la guerre à cette époque et les nombreux avantages spéciaux que les souverains pouvaient trouver à disposer constamment d'une force armée respectable, rangèrent bientôt tout le monde à son avis. Les divers monarques des grands Etats européens, en attendant de rendre stables et permanentes toutes les troupes à leurs ordres, maintinrent les principaux cadres et se créèrent des corps d'élite, des gardes royales ou impériales, des maisons du roi de plus en plus fortes et qui devaient aussi servir de réserves de choix sur le champ de bataille.

Tels se manifestaient en résumé l'état et la tendance des choses militaires au commencement de la seconde moitié du 17^e siècle. Voyons maintenant ce qui en était une soixantaine d'années plus tard, c'est-à-dire à la fin du règne de Louis XIV, et parlons surtout de la France, qui peut bien être considérée comme fournissant le type général de toutes les armées européennes de cette période.

Les effectifs s'étaient considérablement augmentés. Personnel, matériel, marine, établissements militaires divers avaient doublé et triplé de nombre. Il y avait 264 régiments d'infanterie, une centaine de cavalerie ; le reste à l'avenant. S'ils eussent atteint leur force normale, cela eût donné un chiffre total de plus de 500 mille hommes. Mais tous ces corps étaient dans un état de grand délabrement. Les *passe-volants* ou *hommes de paille*, enrégimentés les jours de revue pour couvrir des fraudes communes, étaient encore en trop grand nombre malgré les pénalités contre ce scandaleux abus. Il avait fallu prodiguer le superflu pour obtenir le nécessaire, créer beaucoup de cadres pour les faire quelque peu remplir ; la proportion des officiers et dignitaires de tous rangs, en regard de la troupe, dépassait toute limite. Il faut dire aussi que les grades de régiments et de compagnies se vendaient, ce qui allégeait momentanément les charges de l'Etat, quitte à les décupler plus tard. Mais à ce prix seulement, avec les malheurs répétés des armes françaises, on avait pu porter l'armée à l'effectif réel d'environ 400 mille hommes.

Pour arriver là on avait non-seulement augmenté le nombre des recruteurs et des corps, comme nous venons de le dire, mais recouru aux levées nationales sous le nom de milices provinciales. La première organisation de ce genre de troupes se fit pour résister à la coalition

d'Augsbourg. Une ordonnance royale du 29 novembre 1688 requit de chaque village un contingent d'hommes équipés et armés pour servir deux ans, contingent fixé à raison d'un milicien par deux mille livres de taille que payait la localité. Cette première levée ne produisit que 25 mille hommes ; on en forma 30 bataillons ou régiments dont les places d'officiers furent données aux gentilshommes des provinces.

Quoique ces bataillons ne fussent destinés, dans l'origine, qu'à la défense des côtes et des places fortes, quelques-uns d'entr'eux furent appelés aux armées actives et s'y comportèrent bravement. Aussi, à la paix de Rysswik, on se garda bien de licencier ces nouveaux soldats et on les incorpora dans les troupes permanentes pour en combler les vides. Lors des levées subséquentes, les localités désignèrent leurs hommes de contingent par un tirage au sort, duquel ils pouvaient se racheter moyennant une indemnité de 75 francs. Ces préludes à la célèbre loi de conscription qui s'établit un siècle plus tard ne rencontreront pas partout le meilleur accueil ; souvent on ne put les appliquer que par des ordres tyranniques ; souvent aussi ils n'amènerent sous les drapeaux que des gens s'empressant de les déserter à la première occasion favorable. Néanmoins ils fournirent encore plusieurs levées d'une trentaine de mille hommes, et dans les dernières années de la guerre de Succession les effectifs s'accrurent de quatre à cinq de ces levées accumulées.

C'est ainsi, et avec les secours du recrutement ordinaire poussé à l'extrême et d'un contingent de 25 mille Irlandais réfugiés en France avec Jaques II après la révolution d'Angleterre, que Louis XIV put porter ses effectifs jusqu'à plus de 400 mille hommes. A l'avénement de son successeur les régiments d'infanterie furent réduits au chiffre de 124, à savoir : la brigade des gardes suisses et des gardes françaises, 95 régiments français, 9 suisses, 5 allemands, 5 irlandais, 2 wallons, 1 italien, 1 piémontais, 1 catalan. Sur ce nombre les Suisses comptaient pour environ 22 mille hommes.

Les bataillons furent formés à 15 compagnies, dont une de grenadiers, fortes seulement d'une cinquantaine d'hommes y compris les officiers ; le nombre des bataillons par régiment resta indéterminé ; dans les corps français le bataillon formait ordinairement le régiment. Sur ce pied les forces permanentes de l'infanterie se montaient à une centaine de mille hommes.

A côté de cela les milices furent réparties en 93 bataillons, plus six corps de fusiliers des frontières, destinés à seconder les régiments de première ligne et toujours composés par le tirage au sort sur tous les hommes valides de 16 à 40 ans.

Toutes ces troupes, dès les années 1704 et suivantes, furent munies du fusil à silex avec baïonnette à douille, cartouches et giberne. On ne vit plus de piques que dans quelques bataillons de milices ou de garnison sédentaire. La profondeur fut réduite à quatre rangs, qui

pouvaient soit se réduire encore à trois ou à deux par un doublement des files, soit s'additionner en colonnes de masses. Pour le reste les anciennes évolutions et formations des piquiers et mousquetaires mélangés furent conservées pendant bon nombre d'années encore, anomalie fâcheuse qui marquait un vrai recul de la tactique au milieu de tant de progrès.

La cavalerie s'était aussi fort accrue, surtout en troupes légères. Aux 16 anciennes compagnies d'ordonnance, formant 8 escadrons de gendarmerie, s'ajoutèrent 24 régiments de grosse cavalerie et une soixantaine de cavalerie légère, dont 45 de *dragons*. A l'exemple des Hongrois on avait réuni deux régiments de *hussards*; il fut encore créé un régiment spécial de *carabiniers*, appelé aussi *brigade*, à l'effectif considérable de cent compagnies ou cinq brigades de quatre escadrons, ce qui équivalait à cinq régiments ordinaires. Dans l'origine les carabiniers, armés de carabines rayées et choisis parmi les plus habiles tireurs de chaque régiment, ne constituaient point un corps séparé; ils formaient, à peu près comme les anciens grenadiers dans l'infanterie, une tête de colonne dans chaque régiment. Mais depuis la bataille de Fleurus, où ils avaient rendu de très bons services en corps, on en avait formé le régiment sus-indiqué.

La grosse cavalerie avait repris la demi-cuirasse, et Feuquières demandait plus encore pour elle; il désirait une cuirasse entière, à l'épreuve de la balle.

La force des régiments variait de 6 à 12 compagnies, chacune de 30 à 40 hommes seulement; les escadrons se composaient de trois à quatre compagnies, ce qui ne donnait que deux à trois escadrons pour le régiment. Cet effectif si faible en proportion des cadres provoquait de nombreuses et justes plaintes, dont Feuquières et Puységur notamment se firent les éloquent organes. Ils nous apprennent, à cette occasion, que les grandes armées de la guerre de Succession comptaient bien environ 200 colonels de cavalerie et autant d'infanterie sans troupe, restant aux ordres du grand état-major pour les services occasionnels.

Toute la cavalerie était armée de feux, soit de mousquets, fusils ou carabines, soit de pistolets, et elle en faisait grand usage. Elle tirait à toutes les allures, même au galop, ce qui laisse juger du degré d'efficacité réelle que pouvaient avoir ces tirailleries.

Les cavaliers se plaçaient sur 3 rangs, qu'on réduisait parfois à 2; les rangs à 4 pas de distance; les escadrons à intervalles du quart à la totalité du front. Les évolutions étaient généralement peu développées et peu régulières; les conversions se faisaient ou par escadron et compagnie, ou en doublant les rangs. En résumé cette arme, un peu retombée dans l'enfance, avait de grands progrès à réaliser pour reprendre son niveau. En attendant, la matière première était là, excellente, abondante et ne demandant qu'à être travaillée avec un peu d'habileté et de jugement pour aboutir aux meilleurs résultats.

En fait de cavalerie et d'infanterie, il faut encore mentionner la maison militaire du Roi, se composant alors comme suit :

1^o Quatre compagnies de gardes du corps à cheval, fortes de chacune 300 chevaux se répartissant en six brigades. La compagnie était commandée par un capitaine, un lieutenant et trois enseignes.

2^o Une compagnie de chevau-légers et une de gendarmes, une de grenadiers et deux de mousquetaires à cheval, de 200 hommes chacune, plus un grand nombre d'officiers et de sous-officiers.

Ces compagnies d'élite, réunies aux huit escadrons de l'ancienne gendarmerie, formaient une réserve spéciale de grosse cavalerie.

L'infanterie se composait de la garde des Cent-Suisses, d'un régiment suisse et d'un régiment français. Les Cent-Suisses formaient une compagnie de 2 à 300 hommes avec cinq officiers.

Le régiment des gardes suisses comptait 12 compagnies de 200 hommes chacune, formant 4 bataillons; celui des gardes françaises 32 compagnies de 110 à 130 hommes, formant 4 à 6 bataillons.

Ce qui faisait un total d'environ 10 mille hommes, avec 3 mille chevaux, y compris la gendarmerie, pour la maison du Roi.

L'artillerie avait, comme nous l'avons déjà dit, pris une grande extension; ce fut à peu près tout. Jusqu'à Gibeauval, sous le roi Louis XV, on se servit d'un matériel inférieur, le même pour le siège et pour la campagne, à savoir des pièces longues aux calibres de 36, 24, 16, 12, 8 et 4 livres, réparties très confusément parmi les troupes, sans avoir encore l'unité tactique de la batterie. Les bouches à feu fabriquées pendant le règne de Louis XIV atteignent à un chiffre colossal, nécessité par le grand nombre de places fortes et de lignes retranchées qui entraient dans les opérations habituelles. Il serait difficile d'établir ce chiffre exactement, vu les fortes quantités de pièces perdues, reprises et reperdues; mais les armées de campagne en avaient en moyenne de 1 à 2 pour mille hommes d'infanterie et de cavalerie, tirant convenablement à environ 300 pas, leur portée ordinaire de combat.

Si le matériel ne fit pas de grands progrès sous Louis XIV, il en fut différemment du personnel; on doit à son gouvernement les premières troupes permanentes d'artillerie instituées en France.

Auparavant les pièces étaient desservies par des hommes de corvée de l'infanterie et par des ouvriers spéciaux sous la direction de maîtres canonniers et de commissaires, assez mal vus des troupes. Dès l'an 1607 cela changea du tout au tout. Douze compagnies de canonniers, six bataillons de fusiliers d'artillerie, 12 compagnies de bombardiers furent successivement créés, puis fusionnés en un régiment de royal-artillerie et de royal-bombardiers, qui furent eux-mêmes réunis, en 1720, en un seul régiment royal-artillerie, de sept bataillons à 13 compagnies chacun.

A la tête de toute l'artillerie était un grand-maître, qui remplaça le grand-maître des arbalétriers, assisté de soixante lieutenants et de quelques centaines de commissaires, d'officiers pointeurs, etc., charges qui

devinrent bientôt aussi recherchées, même par la noblesse, qu'elles étaient méprisées précédemment. Cinq garnisons et écoles d'artillerie furent établies à Metz, Strasbourg, Grenoble, Perpignan et La Fère, qui ne tarderaient pas à donner de bons fruits et à faire progresser le matériel autant que le personnel.

Le génie et la fortification se développèrent dans une mesure bien plus grande encore. Les sièges et les retranchements de campagne eurent dans toutes les guerres une part importante. Souvent elle fut même excessive et désastreuse au point de vue des opérations générales ; mais la partie technique n'en fit pas moins de grands progrès. Ils furent en partie dus à l'ingénieur-chef Pagan, puis et surtout à son successeur Vauban, dont nous dirons quelques mots de plus, basés sur l'autorité si compétente de M. le lieutenant-colonel du génie de la Barre-Duparcq :

« Sébastien Le Prestre de Vauban naquit à St-Léger de Fourcheut en 1633. Entré au service à dix-sept ans, il devint par son seul mérite lieutenant-général (août 1688), et commissaire général des fortifications, emploi supprimé à sa mort. Il bâtit 33 places, en répara près de 300, et fit « 53 sièges en chef, dont une vingtaine en présence du roi (Louis XIV), qui crut se faire maréchal de France lui-même et honorer ses propres lauriers » en lui donnant le bâton (1703), et en le nommant chevalier de l'Ordre (1705)....

L'Académie des sciences s'associa Vauban en 1699. Ce grand ingénieur a laissé de bons mémoires sur l'attaque et la défense des places, composés pour l'instruction du duc de Bourgogne, élève de Fénelon ; on les trouve dans ses *Oisivetés*, recueil de douze gros volumes manuscrits où il donne ses idées sur la discipline militaire, les manœuvres, les constructions.....

Toujours attaquant, jamais défenseur, Vauban a donné à l'attaque une grande supériorité sur la défense. En 1673, au siège de Mæstricht, auquel assistait Louis XIV, il inventa les *parallèles*, grandes places d'armes, parallèles aux ouvrages de la place, qui relient tous les zig-zags ou cheminements sur les capitales. Au siège de Luxembourg (1683), il fit construire des *cavaliers de tranchée*, retranchements du moment assez élevés pour avoir des feux plongeants sur le terre-plein du chemin couvert. En juin 1697, au siège d'Ath, il fit pour la seconde fois (¹) tirer l'artillerie à *ricochet* : ce nouveau tir donna d'excellents résultats : malgré la présence de Coëhorn qui défendait la place, les Français ne perdirent que cinquante hommes.

Il semble que Vauban « aurait dû trahir les secrets de son art par la grande quantité d'ouvrages sortis de ses mains (²) ; » mais il n'a rien écrit sur le tracé des fortifications : sa méthode ne se trouve que dans les travaux qu'il a fait exécuter, et se divise en trois tracés. Le second

(1) Le premier essai a eu lieu au siège de Philippsbourg, qui se rendit le 30 octobre 1688.

(2) Fontenelle.

et le troisième sont supérieurs au premier « par la grandeur des contre-gardes, la saillie des demi-lunes, mais la dépense est presque le double. Cette raison, jointe à ce que le premier a reçu des améliorations importantes de Cormontaingne, a fait préférer jusqu'à présent le premier. »

Premier tracé. — Vauban a fortifié la majeure partie de nos places par ce tracé, modifié dans l'application suivant les terrains. Nous citerons comme exemples :

Enceinte carrée : — Le fort Louis du Rhin.

Enceinte pentagonale : — Huningue, construite pour tenir Bâle en respect, le fort de Scarpe à Douai, et le fort Saint-François à Aire.

Enceinte hexagonale : — Phalsbourg, qui ferme les défilés des Vosges ; Saarlouis, qui couvre l'intervalle entre les Vosges et la Moselle.

Enceinte heptagonale : Maubeuge.

Enceinte octogonale : Schelestadt, bâtie en 1675; Menin, démolie en 1744, et Fribourg en Brisgau, démolie en 1745, une des plus fortes places construites par Vauban.

Enceinte ennéagonale : Toul, bâtie en 1700.

Dans ce tracé Vauban écarte, comme Pagan et Coëhorn, son flanc de la perpendiculaire, et le dirige de façon que tous les coups partis de ce flanc puissent atteindre le saillant du bastion. Il donne 180 toises (351 mètres) à son côté extérieur, et prend la perpendiculaire de son front égale à un huitième du côté extérieur pour le carré, un septième pour le pentagone, et un sixième pour les polygones d'un plus grand nombre de côtés. Ses flancs sont concaves et garnis d'orillons. Devant la courtine il met une demi-lune avec flancs.

Les flancs concaves et à orillons entraînent plus d'inconvénients qu'on ne peut en tirer d'utilité : Vauban le reconnut lui-même. Ils étranglent et diminuent la capacité du bastion. L'orillon cache bien une pièce, mais cet avantage est minime, car on peut la démonter par la bombe. Un orillon est fort cher à construire, et la dépense d'un flanc droit à un flanc concave est comme 6 est à 11. Suivant Cormontaingne, il y a une économie de 15,000 fr. à préférer un flanc droit à un flanc concave. Vauban a fait les flancs rectilignes aux citadelles de Lille, d'Arras, aux villes d'Ath, de Charleroi. Il les a faits à orillons à Menin, Saarlouis, Huningue, Longwy, Maubeuge, Phalsbourg, à la citadelle de Strasbourg.

Deuxième tracé. — Ce tracé, appliqué à Landau, construit en 1683, « pour rendre Philipsbourg inutile et défendre l'entrée de l'Alsace par le nord, » se distingue en ce que les bastions y sont très petits ; on leur donne le nom de *tours bastionnées*. Ils ont l'avantage d'échapper par leur petite taille au ricochet et aux bombes, et sont cachés à l'ennemi par des contre-gardes. La demi-lune a plus de saillie et défend mieux les saillants des bastions.

Troisième tracé. — Le troisième tracé ne diffère du précédent qu'en ce que la courtine, qui joint les tours bastionnées, est elle-même brisée suivant la forme bastionnée.

Ce ne fut que vers 1700 que Vauban traça, d'après ce dernier modèle, les fronts de Neuf-Brisach, c'est-à-dire après qu'il fut parvenu à son plus haut degré de science. Il y fit des demi-lunes dans lesquelles il plaça de bons réduits avec des flancs qui jouissent de grandes propriétés. « Il aimait tant les réduits de demi-lune qu'il en fit tout autant qu'il en a trouvé l'occasion, dit Thomassin, ingénieur contemporain de Vauban. »

Cormontaingne entra vers 1716 dans le corps du génie, y servit avec réputation, et mourut en 1752, directeur des fortifications de la Moselle et maréchal-de-camp. Bien moins célèbre que Vauban, dont il fut le successeur, il donna pourtant une extension remarquable à l'art de la fortification. Son nom est une autorité dans toute question relative non-seulement à la fortification, mais encore à l'attaque et à la défense des places. Il fit plusieurs sièges, de 1713 à 1745, et perfectionna, tout en la régénérant, l'arme du génie, dont Vauban, qui proposa en 1669 la création des sapeurs, peut être considéré comme le fondateur.

Cormontaingne osa le premier rectifier Vauban : malgré la jalousie de ses contemporains, ses idées furent généralement admises. Il fit prévaloir le tracé à grandes demi-lunes que « le grand preneur de places de Louis XIV » avait adopté à la fin de sa carrière ; il construisit à Metz, en 1728, la *double couronne de Moselle*, et en 1733 celle de *Belle-Croix* : à Thionville le *couronné d'Yutz*, et au château de Bitche des ouvrages importants qui en ont fait une place digne de devenir la citadelle d'une place de premier ordre, dont il avait formé le projet. Dans la double couronne de Belle-Croix, il approcha le plus de ce qu'il appelle le *bon modèle*, c'est-à-dire le tracé type qu'il donna peu de temps avant sa mort. Il a laissé de nombreux mémoires qui ont transpiré par extraits, soit de son vivant, soit après lui, sous différentes formes : on les a réunis en corps d'ouvrage : nous n'en citerons qu'un seul, où ses principes pour la construction des places sont résumés succinctement. Il est intitulé : *Mémorial pour la fortification permanente et passagère*. Paris, 1809⁽¹⁾. »

Le corps du génie, dont il est question dans les lignes, ci-dessus, autre création du gouvernement de Louis XIV, comptait à la fin du règne, quatre compagnies de mineurs, autant de sapeurs et environ 300 ingénieurs⁽²⁾ divisés en trois catégories, les directeurs de fortifications, les ingénieurs-chefs, les ingénieurs, sans compter les candidats et les trésoriers. Un directeur général des fortifications de terre et de mer, ne relevant que du roi, était à la tête du corps et en temps de guerre il disposait encore d'un grand nombre d'ingénieurs volontaires

(1) *De la Barre-Duparcq*. De la fortification à l'usage des gens du monde; Paris 1844. Broch. in-8°, pages 45-51.

(2) Cormontaingne, dans son *Mémorial sur la fortification*, dit qu'il y avait 600 ingénieurs à la fin du règne de Louis XIV ; mais le colonel Augoyat, qui a récemment publié dans le *Spectateur militaire* une série d'articles sur le *génie et les ingénieurs*, remarquables de science et d'exac-titude, conteste le chiffre de Cormontaingne et donne celui que nous indiquons ci-dessus. Voir *Spectateur militaire* de 1857 et 1858.

militaires ou civils, qu'on créait inspecteurs des travaux. Quoiqu'illustré par Vauban, puis par Cormontaingne, par Thomassin, par Lepara et par d'autres encore, ce corps, qui demandait à la fois tant de connaissances, d'activité et de froide bravoure, fut longtemps comme l'artillerie dédaigné par l'armée et surtout par la noblesse, qui y voyaient trop d'ouvriers et d'artisans et pas assez de combattants proprement dits. Nouvelle et singulière anomalie dans un temps où l'on poussa jusqu'à l'abus l'emploi des fortifications, places régulières et renuements de terre improvisés ; dans un temps qui nous montre si souvent les armées se blottissant dans des camps retranchés et derrière des lignes péniblement élevés, d'où elles ne pouvaient sortir que par d'autres pénibles travaux des sapeurs pour leur tracer des chemins !

Quoiqu'il en soit le génie compta désormais comme un corps, presque comme une arme, quoique plus tard on ait tenté de l'englober, pendant quelques années, dans l'artillerie devenue promptement un corps d'élite fort recherché et non moins absorbant. — En même temps que les forteresses, d'autres grandes et utiles constructions furent entreprises, notamment le bel hôtel des Invalides.

(A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 31 août 1870.

Très honorés Messieurs. — Pendant la dernière mise de troupes sur pied on a pu se convaincre que le carton d'emballage de la munition d'infanterie n'était pas suffisamment solide, en sorte qu'une grande quantité de cartouches qui rentrent dans les arsenaux des Cantons devront être emballées à nouveau et d'une manière plus solide.

On a ensuite remarqué qu'aucun caisson d'artillerie et d'infanterie n'avait été chargé sans rien laisser à désirer.

Afin de parer à cet inconvénient, nous avons décidé d'organiser à Thoune un cours spécial pour les ouvriers d'arsenaux.

Doivent prendre part à ce cours :

5 hommes de Berne ;

4 hommes de chacun des Cantons de Zurich, Vaud, Argovie et St-Gall ;

3 hommes de chacun des Cantons de Lucerne, Fribourg, Grisons, Thurgovie, Tessin et Valais ;

2 hommes de chacun des autres Cantons.

On choisira en premier lieu les chefs d'escouade, soit les ouvriers chargés dans les arsenaux de la manipulation et du paquetage de la munition.

Ces ouvriers recevront l'instruction suivante :

1^o Nettoyer, calibrer et graisser les cartouches séparément ;

2^o Emballer les cartouches ;

3^o Paqueter la munition d'infanterie et d'artillerie.

Les ouvriers seront logés en caserne et mangeront en commun. Ils recevront une solde de fr. 2,50 par jour.

Le commandement du cours a été confié au directeur du laboratoire, M. le major fédéral Stahel, qui, par lettre adressée aux autorités militaires respectives,